

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le quatre novembre deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N°2025CM59**

Création d'un poste d'animateur pour le Séjour en classe de mer

**Étaient présents** : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Roland JOLY, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine LECOCQ, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

**Étaient excusés** : Mmes Mrs Clémence MARTEL, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE.

**Était absent** : Mr Frédéric DREZE.

**Pouvoirs** :

Mme Clémence MARTEL à Mme Annick SAVOLDELLI  
Mr Frédéric DISSAUX à Mme Nicole CHASTENEZ  
Mr Aimé ROUSSEY à Mr Alain COQUERELLE  
Mme Betty BEN à Mr Philippe SCAILLIEREZ  
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE

Madame Rosanna GILLET est élue Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour encadrer les élèves du CM2 durant le séjour en classe de mer qui aura lieu du 19 mars 2025 au 25 mars 2025, il convient de procéder au recrutement d'un animateur, à minima titulaire du BAFA, sous contrat d'engagement éducatif.

Le contrat d'engagement éducatif est un contrat de travail de droit privé spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs des mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Il propose de fixer la rémunération comme suit :

- Nombre de jours en classe de mer : 7 jours
- Une demie journée de préparation
- Repos compensateur de 1,5 jour
- Prix du forfait journalier brut : 75 €
- Montant brut de la rémunération : 675 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.432-1 et suivants et D 432-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012, relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'un contrat d'engagement éducatif.

**DECIDE**

- **D'ADOPTER** la proposition de Mr le Maire
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe SCAILLIET

